

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 137 (1992)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sommaire

RMS/octobre 1992

Editorial	Pages
La Suisse dans un système européen de défense	1
Dossier «URSS»	
Les plans du Pacte de Varsovie: l'heure de vérité	
Col EMG Fritz Stoeckli	5
Renseignement	
La République fédérale d'Allemagne face à l'espionnage est-allemand	
Col Hervé de Weck	14
Armement	
EUROSATORY 92 (I): Vers l'Europe des armements?	
Plt Sylvain Curtenaz	20
Défense générale	
Politique de sécurité et défense militaire: une nouvelle orientation indispensable	
Laurent François Carrel	25
Défense générale	
La protection de la population civile en Suisse	
Div Philippe Zeller	30
Armée 95	
A propos de l'article «Quelques réflexions concernant l'armée 95»	
Div Jean-Pierre Gehri	36
Politique	
F/A-18: autopsie d'une manipulation	
Maj Pierre G. Altermath	42
Idée de lecture	
Pour une conduite humaine	
Cap Grégoire Testaz	45
Revue des revues	
Plt Sylvain Curtenaz	47

La Suisse dans un système européen de défense intégrée?

Nos concitoyens ne sont pas toujours conscients que les Etats européens, membres du Marché commun, n'ont pas encore pu créer un système de sécurité à l'échelle du continent; ils se sont bornés jusqu'à maintenant à des déclarations d'intentions. La création, à plus ou moins long terme, d'un corps d'armée franco-allemand ne changera pas fondamentalement la situation.

En réalité, seule l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) intègre des forces multinationales importantes dans un ordre de bataille cohérent et les a rendues pleinement opérationnelles. Au début juin 1992, les ministres des Affaires étrangères des Etats membres acceptaient que l'OTAN assume, à la demande expresse de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, des missions de maintien de la paix ainsi que des interventions humanitaires en dehors du territoire couvert par l'alliance. L'OTAN va mettre sur pied une force d'intervention rapide...

¹Toutes les données qui suivent sont extraites d'un rapport présenté au nom de la Commission technique et aérospatiale à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale en novembre 1991 (Document 1292).

²Pour les Pays-Bas, 14,864 millions d'habitants en 1990, PNB en 1989, 180,320 millions de dollars US; pour la Belgique, 9,891 millions d'habitants en 1990, PNB en 1989, 120,106 millions de dollars US; pour la Suisse, 6,630 millions d'habitants en 1990, PNB en 1989, 147,660 millions de dollars US.

Dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale, qu'on peut considérer comme l'«embryon» d'une défense européenne, on discute, depuis la fin de l'année 1991 en tout cas, la constitution d'une force d'action rapide, un corps d'armée de plus de 70 000 hommes, qui pourrait être déployé dans un délai de cinq à sept jours¹. Pour qu'une telle force soit crédible, il faut, au-dessus d'un commandement intégré, un instrument de gestion des crises qui puisse prendre sans délai des décisions politiques.

Des indicateurs pour la Suisse

Ce que les Pays-Bas envisagent de fournir comme contribution à cette force d'action rapide donne des indications utiles de ce que pourrait représenter pour la Suisse une intégration dans un système de défense européen².

Le Gouvernement néerlandais mettrait à disposition une brigade de chas-